

MAIRIE de
PARON
89100



Téléphone 03.86.83.93.93
Télécopie 03.86.83.93.91

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2007

(articles L. 2121-25 et R. 2121-11
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le 11 juin deux mille sept à dix-huit heures trente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, Maire, en vue de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents : M. Jean-Claude VERGNOLLES, Mme Cécile DURAND-VIEL, M. Christian JACQUES, Mme Anne CARILLER, MM. Michel GUILLOT, Michel PRIGNON, Michel BOUCHERON, adjoints, Mmes Valentine VETTORI, Janine FAHRNER, MM. Roger DEMÉSY, Claude DEGRÉMONT, Mmes Françoise BLONDEAU-DOUGY, Nicole NOYER, M. Jean-Pierre PIAULÉ, Mme Odile IMBERT, MM. Jean-Pierre CHIGNARDET, Patrick BISCARRA, Mme Annick CAJET, M. Daniel DEHÉ, M. Jean-Pierre MARTINET, Mme Danielle GOURRAUD, conseillers.

Etaient excusés : M. Jean MOURIER (pouvoir à M. BOUCHERON), Mme Marcelle BROUILLARD (pouvoir à M. VERGNOLLES), Melle Marie-Thérèse CHICOUEY (pouvoir à M. Claude DEGRÉMONT), M. Philippe FONTENEL (pouvoir à M. CHATOUX), Mme Céline GERVAIS.

Secrétaire de séance : M. Christian JACQUES

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des noms avant que Monsieur JACQUES, secrétaire de séance, donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui appelle deux observations de Monsieur DEHÉ. Ce dernier insiste pour que les subventions aux associations octroyées sans demande écrite préalable fassent l'objet d'une régularisation. Par ailleurs, Monsieur DEHÉ rappelle qu'il a élaboré un projet relatif aux travaux de sécurisation des chemins transversaux du quartier de la rue des Cerisiers et que Monsieur le Maire s'est engagé à examiner cette étude lors de la réunion du conseil municipal du 29 mai dernier. Monsieur le Maire prend acte de ces deux remarques. Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 29 mai 2007 est adopté.

DÉCISIONS DU MAIRE ET COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision qu'il a prise le 7 juin 2007 relative à un marché de maîtrise d'œuvre passé avec AZIMUT CONSEIL en vue l'aménagement d'une partie de la rue Pierre Curie lié à la construction d'un ensemble immobilier pour un montant de 11 806,99 € TTC.

Par ailleurs, il porte à la connaissance des conseillers les communications suivantes

- octroi d'une subvention du conseil général de 1 197,00 € concernant l'installation d'une rampe d'accès destinée aux handicapés à la mairie. Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Monsieur de RAINCOURT, Président, et à Monsieur SERRÉ, conseiller général pour cette aide financière.
- remerciements des enseignantes de l'école élémentaire Pierre Curie pour l'achat d'un appareil photo ;
- remerciements de la directrice de l'école maternelle Paul Bert pour l'installation d'un réfrigérateur ;
- remerciements de l'entreprise CHAROT pour la mise à disposition d'installations sportives à l'occasion d'une rencontre inter-sociétés.

PROJET DE RÉVISION SIMPLIFIÉE DU P.O.S. : bilan de la concertation et arrêt du projet

Après que Monsieur le Maire ait dressé le bilan de la concertation, le conseil, à l'unanimité, décide d'arrêter le dossier définitif du projet de révision du P.O.S tel qu'annexé à la délibération.

S'agissant de l'enquête publique, Monsieur le Maire annonce que Madame Catherine BARON, commissaire-enquêteur, tiendra ses permanences en mairie les lundi 2 juillet de 14 h à 17 h, mardi 17 juillet de 9 h à 12 h, mercredi 1^{er} août de 9 h à 12 h et vendredi 10 août de 14 h à 17 h.

CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : avenants aux marchés

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer les avenants suivants aux marchés passés selon la procédure négociée en vue de la construction du centre technique municipal :

- avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise FONTAINE S.A. pour le lot n° 2 (gros œuvre), d'un montant de – 2 031,42 € HT soit 2 429,58 € TTC, réduisant ainsi le montant total du marché à 134 205,99 € TTC ;
- avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise BAILLY S.A.S. pour le lot n° 3 (charpente métallique, couverture, bardages), d'un montant de 1 699,00 € HT soit 2 032,00 € TTC, portant ainsi le montant total du marché à 132 207,03 € TTC.

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE : avenant à la convention de location passée avec l'OPAC 89

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant n° 3 à la convention de location du 31 janvier 2000 passée avec l'OPAC 89, pour les travaux du Centre de la petite enfance, place de la Fraternité.

Madame DURAND-VIEL évoquant l'inadaptation des locaux de la halte-garderie compte tenu de la fréquentation importante de la structure, Monsieur le Maire reconnaît qu'il s'agit d'un réel problème mais considère que la création d'une cantine et d'une garderie scolaire est prioritaire. Monsieur GUILLOT, adjoint aux affaires scolaires, en convient et ajoute que la question de l'accueil périscolaire va devenir de plus en plus délicate à gérer en raison de l'augmentation envisagée de la population.

CLASSEMENT DE LA RUE DU DOCTEUR CALMETTE DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Arrivée de Monsieur CHIGNARDET à 18 h 55.

Le conseil, à l'unanimité,

- décide de recourir à la procédure du transfert d'office de la voie du lotissement dite « rue du Docteur Calmette » dans la voirie communale et
- demande l'ouverture de l'enquête publique correspondante conformément à l'article R. 318-3 du Code de l'urbanisme.

A ce propos, Monsieur DEHÉ estime que la voie d'accès aux Brémonts semble remplir les conditions requises en vue d'un transfert d'office dans le domaine public. Si une telle procédure était engagée, Monsieur le Maire observe que les sociétés propriétaires des résidences devraient envisager la cession des aires de stationnement et rappelle que ses demandes en vue d'un éventuel classement de la voie dans le domaine public sont restées sans réponse. Il s'engage à intervenir de nouveau dans ce sens.

RECRUTEMENT D'UN AGENT OCCASIONNEL POUR LE SERVICE DES ÉCOLES

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à recruter directement un agent non titulaire occasionnel pour le service des écoles pour une période de 3 mois allant du 1er mai au 31 juillet 2007 inclus et à signer le contrat d'engagement correspondant.

RECRUTEMENT D'UN AGENT OCCASIONNEL POUR LE SERVICE DES PARCS ET JARDINS

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à recruter directement un agent non titulaire occasionnel pour le service des parcs et jardins pour une période de 3 mois allant du 1er mai au 31 juillet 2007 inclus et à signer le contrat d'engagement correspondant ainsi que tout avenant de renouvellement.

PROPOSITIONS D'INDEMNISATION DE SINISTRES

Le conseil, à l'unanimité, accepte les propositions d'indemnisation suivantes présentées par les compagnies d'assurance pour des sinistres ou des dommages causés aux biens communaux :

- 1 536,16 € par DIRECT ASSURANCE AVANSSUR pour la destruction de quatre barrières de protection et d'un panneau directionnel sur le R.D. 81 à hauteur de la stèle Jean Moulin, le 19 mars 2007 ;
- 807,51 € par la Mutuelle de Poitiers Assurances pour la destruction d'un arbre avenue Aristide Briand, le 17 août 2006.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Interrogé par Madame CAJET sur la réunion technique relative aux technologies alternatives à l'ADSL qui s'est tenue le 6 juin, Monsieur le Maire indique que l'enquête menée auprès de la population va être suivie d'une consultation des opérateurs susceptibles d'assurer la couverture du territoire communal en haut débit tout en précisant que la technologie qui sera retenue ne peut être déterminée à ce stade de la procédure. Une fois encore, Monsieur le Maire déplore que les

collectivités territoriales se trouvent contraintes de pallier les carences de la couverture en haut-débit et réaffirme qu'il s'agit d'un service public dont les dépenses devraient être assumées par l'Etat.

Monsieur DEHÉ évoquant l'annulation par le Conseil d'Etat de la circulaire ministérielle relative au financement par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat, Monsieur le Maire indique que la question reste en suspens car ce jugement porte sur la forme.

Pour sa part, Monsieur CHIGNARDET revient sur le déploiement du haut-débit et s'insurge contre les dépenses susceptibles d'être mises à la charge des usagers telles que les frais de raccordement à un serveur. Monsieur le Maire précise que le Conseil Général s'engage à obtenir des coûts identiques à ceux pratiqués par les opérateurs classiques.

Monsieur CHIGNARDET se déclare satisfait par la pose de panneaux indicateurs aux Gallots mais s'interroge sur la pertinence des emplacements choisis ; la distribution du courrier risquant d'être perturbée. Monsieur le Maire affirme que les vérifications nécessaires vont être effectuées. A ce propos, Monsieur le Maire déplore la dégradation d'un panneau aux Gallots dès sa pose et constate que de telles incivilités se sont produites à plusieurs reprises. Il ajoute qu'il va porter plainte pour dégradation de bien public et enjoint les auteurs de ces actes de vandalisme à cesser leurs agissements.

Monsieur JACQUES rappelle qu'un livret résumant la conférence « Le Manoir du Chesnoy, 600 d'histoires », présentée par Pierre GLAIZAL le 5 avril 2007, a été remis aux conseillers en début de séance.

Par ailleurs, Monsieur JACQUES relève les nuisances occasionnées par la tonte des pelouses le dimanche. A ce titre, Monsieur le Maire assure que les dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant la tonte seront rappelées dans le prochain numéro de « Paron Contact » et fait appel au civisme de ses administrés.

Monsieur VERGNOLLES remarque que de nombreux paronais ignorent encore que la commune relève désormais de la police nationale et suggère l'insertion d'un article à ce sujet dans le prochain bulletin municipal. Monsieur le Maire profite de l'occasion qui lui est donnée pour mettre en exergue l'excellent travail de la police municipale qui a identifié les auteurs des actes de vandalisme perpétrés sur la place de l'église Sainte-Florence.

Madame CARILLER rappelle que la fête de l'EMAPS se tiendra le 23 juin prochain et invite les membres du conseil à s'y rendre nombreux.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes vacances à l'assemblée et demande à chacun de lui communiquer ses dates de congés.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.

Fait à Paron, le 13 juin 2007.

Le Secrétaire,

Le Président,